

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DIRECTION DE L'INDUSTRIE, DES MINES
ET DE L'ENERGIE
DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Nouméa, le

29 MAR 2006

Service de l'industrie

N°CS06-3160-SI-132 DIMENC

Monsieur Philippe LANSIAUX,

Par bordereau n°6034-2-877/DRN/BIC du 3 mars 2006, la direction des ressources naturelles m'a transmis votre dossier d'autorisation d'exploiter la station TOTAL "Le centre" sise 30 route de la baie des dames - commune de Nouméa.

Après examen, il s'avère que votre demande d'autorisation n'est pas conforme au regard des dispositions de l'*article n° 8* de la délibération n° 14 du 21 juin 1985 modifiée.

Je vous invite en conséquence à régulariser votre dossier d'autorisation en tenant compte de l'avis de l'inspection des installations classées ci-joint. Dans l'attente, l'instruction de votre demande est suspendue.

Cette affaire est suivie par Monsieur Didier FABRE, technicien supérieur chargé d'affaires au sein de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (27.40.12) qui reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire éventuellement nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Le Chef du service de l'industrie par intérim
Inspecteur des installations classées



MONSIEUR PHILIPPE LANSIAUX
GERANT DE LA SOCIETE STATION TERMINUS DUCOS
30 ROUTE DE LA BAIE DES DAMES
DUCOS - 98800 NOUMEA

Copie : Direction des ressources naturelles - Bureau des installations classées

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

.....



**DIRECTION DE L'INDUSTRIE, DES MINES
ET DE L'ENERGIE
DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

Service de l'industrie

N°CS06-3160-SI-~~1132~~DIMENC

Affaire suivie par : Didier FABRE

didier.fabre@gouv.nc

Ligne directe : 27 40 12

Dossier n° ICPE- 435

Nouméa, le

29 MAR. 2006

**DEMANDE D'AUTORISATION
D'EXPLOITER LA STATION TOTAL "LE CENTRE"**

Lieu-dit : DUCOS

Commune : NOUMEA

Exploitant : Société STATION TERMINUS DUCOS

AVIS DE L'INSPECTEUR DES INSTALLATIONS CLASSEES

Par bordereau en date du 3 mars 2006, la province Sud a transmis à l'inspection des installations classées (direction de l'industrie, des mines et de l'énergie), pour examen et avis, la demande d'autorisation présentée par la société STATION TERMINUS DUCOS concernant l'exploitation d'une station service , au n° 30 de la route de la baie des dames, commune de NOUMEA.

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation au titre de la délibération n° 14 du 21 juin 1985 modifiée, notamment par référence à la rubrique n°1434 « distribution de liquides inflammables» de la nomenclature annexée, modifiée par la délibération n°212-2004/ BAPS du 15 avril 2004.

A l'examen du dossier présenté, il s'avère que celui-ci est incomplet et irrégulier au regard de l'article 8 de la délibération n° 14 modifiée susvisée. Le résultat synthétique de l'examen des différentes pièces et aspects du dossier transmis, effectué dans le cadre de l'article 9 de cette délibération est reporté dans le tableau du chapitre I ci-après. Les objectifs à fixer pour la régularisation du dossier font l'objet de la liste figurant au chapitre II.

En conclusion, il est proposé d'inviter le pétitionnaire à régulariser son dossier de demande pour tenir compte des observations formulées.

I Résultat synthétique de l'examen du dossier transmis en vue de la mise à l'enquête publique

Examen du caractère complet et régulier du dossier de demande	Principales parties et pièces réglementaires composant le dossier	Contenu	Absence ou irrégularité d'une partie du dossier	Contenu insuffisant en regard des enjeux
La demande est-elle complète (dans la forme) ?	Demande d'autorisation	1. Renseignements sur le demandeur		
		2. Emplacement	✓	
		3. nature et volume des activités	✓	
		4. Critères de classement / nomenclature		
		5. Périmètre et règles / servitudes		
		6. Procédés		
		7. Produits		
		8. Permis de construire		
	Pièces jointes	1. Plan de situation 1/25000 ou à défaut au 1/50000°		
		2. Plan des abords 1/2000° à 1/5000°		
		3. Plan d'ensemble 1/200 au minimum		
		4. Etude d'impact		
		5. Etude de dangers		
		6. Notice Hygiène et sécurité		
		Etat initial de l'environnement, aspects « sensibilité de l'environnement »		
		Aspects « eaux superficielles »	✓	
La demande est-elle régulière (développement suffisant des informations fournies) ?	Etude d'impact	Aspects « eaux souterraines et sol »		
		Aspects « air »		
		Aspects « déchets »		
		Aspects « énergie »		
		Aspects « bruit »		
		Aspects « santé »		
		Aspects « paysage » et « biodiversité »		
		Aspects « remise en état après exploitation »		
		Justification des dispositions envisagées		
		Inventaire / risques d'origines internes et externes		
	Etude de dangers	Description des accidents		
		Nature et extension des conséquences		
		Justification des mesures propres à réduire la probabilité d'accident		
		Justification des mesures propres à réduire la gravité des accidents		
		Moyens de secours publics et privés disponibles		
		Organisation des secours		
		Eléments nécessaires à l'élaboration des PPI et PSS		
	Contenu insuffisant du fait d'une demande de non diffusion d'informations confidentielles			
	Champ des études	Ensemble des installations et équipements proches ou connexes exploités par le demandeur		

II Objectifs de régularisation du dossier de demande

Afin d'établir la recevabilité de votre dossier, condition préalable à tout lancement d'enquêtes, des réponses pertinentes doivent être apportées aux remarques et observations formulées ci-après.

1. Dossier de demande et pièces jointes

Entre le dossier et ses annexes, une harmonisation des informations doit être réalisée notamment sur le stockage de gaz combustibles liquéfiés, les cuves de stockage, les lignes de soutirage, les postes de distribution.....

- **Nature et volume des activités :**

- Indiquer capacité des cuves et joindre certificats d'épreuve
- Le dossier indique un nombre de 9 pompes alors que sur le plan, seules 8 pompes apparaissent.
- Joindre spécifications des pompes (données constructeur)
- Préciser emplacement et capacité du dépôt de gaz (250 kg ou 910 kg)

2. Etude d'impact

- **Aspects « eaux superficielles et souterraines » :**

Joindre note de calcul de dimensionnement du séparateur